

N°22/DEC/229

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE DU PETIT POUCKET D'UN SPECTACLE
INTITULÉ « SIDONIE ET LA MAGIE DE NOËL », LE 30 NOVEMBRE 2022 AU CENTRE
DE LOISIRS MATERNEL HENRI ARLÈS**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LA COMPAGNIE DU PETIT POUCKET – 44 rue des Créneaux 78510 TRIEL-SUR-SEINE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Sidonie et la Magie de Noël », le mercredi 30 novembre 2022 à 10 heures 30 au centre de loisirs maternel Henri Arlès.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise LA COMPAGNIE DU PETIT POUCKET, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 530 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 novembre 2022



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET-
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 17 NOV. 2022
Et de sa publication le 17 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS